SONGE

D'UN ANGLAIS,

FIDELE

A SA PATRIE

ET

A SON ROI.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

A LONDRES,

Et se vend chez M. ELMSLEY, *Strand.*

1793.

SONGE

D'UN ANGLAIS,

PAR DEVILLE

A SA PATRIE

ET

A SON ROI.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

A LONDRES,

Et se vend chez M. Esprit, 1793.

1793.

WING/ROSENTHAL 2001940500

SONGE D'UN ANGLAIS,

Fidele à sa PATRIE, *& à son* ROI.

UN Romain, dans le tems où les Romains étoient esclaves, rêva qu'il tuoit le tyran ; ce tyran le sçut, & le fit punir de mort. J'ai rêvé que j'étois appelé aux conseils d'un bon roi, d'un roi qui a mérité de préserver notre constitution par ses vertus, autant que notre constitution le préserve par ses loix : j'espere que mon zele, fût-il indiscret, obtiendra au moins son indulgence ; je me fais un devoir égal, et de taire mon nom, et de publier mon songe.

Il n'y pas long-tems que je suis de retour dans ma patrie ; je soupirois après des loix et après des hommes. Perdu dans un voyage long & dangereux, j'ai erré au milieu d'un peuple sauvage, qui n'a d'autres regles que l'instinct de sa férocité, qui adore le mauvais principe, & ne reconnoît pas une divinité bienfaisante ; qui lui sacrifie des victimes humaines, & qui se nourrit de sang humain. Echappé par un hasard miraculeux, & à leur sacrifices, & à leurs festins, en débarquant en Angleterre, je me suis prosterné, & j'ai baisé ce sol Britannique, où l'humanité, la sagesse, la liberté sont des plantes indigenes. Tout-à-coup j'ai appris que la paix & les loix y étoient menacées ; j'ai appris par qui & pourquoi elles l'étoient : j'ai frémi. Heureusement des proclamations également fermes

& prudentes, ſont venues ramener les bons, & frapper les méchans d'effroi. J'ai été fier de ma patrie, en voyant de toutes parts ces nobles aſſociations qui ſe formoient pour défendre les loix, le roi & le peuple. Je me ſuis mêlé à la foule : beaucoup ont ſurpaſſé mes lumieres, aucun n'a ſurpaſſé mon zele. Abſent depuis long-tems de mon pays, j'avois de longs arrérages & une bien ancienne dette à lui payer. Le haſard a favoriſé mes recherches, & je crois que peu de mes compatriotes en ont ſu plus que moi ſur les conſpirations extérieures & internes. Ça été un grand jour pour l'Angleterre que le 13 décembre, l'entrevue du roi & du peuple dans la capitale de l'empire, l'enthouſiaſme qui l'a ſignalée, & l'ouverture du parlement le plus patriotique, peut-être, qui ſe ſoit encore tenu en Angleterre. Ça été un ſpectacle conſolant dans les deux chambres que cette lutte ſi inégale de l'ambition contre le patriotiſme, & d'une rhétorique ſéditieuſe contre l'éloquence de la vertu ; j'en ai été l'heureux témoin. Enfin, le 15, j'étois à la chambre des communes ; j'en croyois à peine mes oreilles lorſque j'entendois propoſer de reconnoître » la République françaiſe, & d'envoyer un chargé d'affaire à Paris, comme on en envoie un à Conſtantinople & à Alger ». La forme même de cette propoſition ne me réconcilioit pas avec le fond. Je conjurois la nature, toutes les fois qu'elle crée des talens ſi ſublimes, de mettre à côté tout ce qui eſt néceſſaire pour qu'on les béniſſe toujours, & qu'on ne les redoute jamais. J'étois agité ; je m'uniſſois à la vertueuſe indignation du noble lord qui demandoit, comment on oſoit propoſer au parlement anglais, de s'aſſocier à une bande de voleurs & d'aſſaſſins ? En

rentrant chez moi j'ai trouvé l'acte énonciatif des crimes de Louis XVI. La bêtise de cet acte m'a plus inquiété que n'auroit fait sa malice. Quand on a le front de produire, contre un roi, un tel acte d'accusation, il faut qu'on soit déterminé à voler dans les poches, & à assassiner sur les grandes routes; par conséquent, ni conscience, ni pudeur, ni frein. Je me suis répété cette phrase de M. Burke: Le roi de France est jugé maintenant par le citoyen Paine; qui sera jugé, dans peu de jours, par le roi d'Angleterre (& qui, si justice se fait, sera pilorié, du moins en effigie). Je me suis rappellé une autre phrase de la seconde lettre du même M. Burke, sur la révolution françoise, & je me suis demandé si le salut du roi de France, auquel tient peut-être le salut de l'Europe, n'étoit pas un objet aussi digne de l'attention des cabinets, que la balance entre la Russie & la Porte, ou bien entre la Prusse & l'Autriche. Au milieu de toutes ces agitations, j'ai cédé à la nature; car depuis trois nuits je n'avois pas dormi. Les mêmes pensées m'ont suivi dans le sommeil; tout-à-coup un songe m'a transporté au palais de Saint-James: Sa Majesté y tenoit conseil; on y avoit appelé un député de chacune des associations formées dans chaque paroisse de Londres: celle dont je suis membre m'avoit nommé son représentant, comme ayant une connoissance plus détaillée des complots. Chaque député a exposé tout ce que, dans son arrondissement, on avoit recueilli de faits & de preuves. Les ministres ont opiné: pendant qu'ils parloient, j'admirois en eux un vrai patriotisme, un ferme attachement à la constitution de leur pays, une fidélité inébranlable à leurs alliés; la juste appréhension des malheurs dont l'Europe

étoit menacée par l'invasion de ces nouveaux Vandales ; un intérêt profond pour le malheureux roi de France, & pour toute sa famille : mais ils paroissoient craindre que le peuple Anglais ne connût pas assez ses vrais intérêts ; que, délivré du danger pour le moment, il ne se sentît pas assez la nécessité d'en prévenir le retour. Il étoit une mesure qu'ils n'osoient conseiller ; il étoit un sentiment qui n'appar enoit qu'à l'âme seule du roi. S. M. m'a fait répéter tout ce que je savois ; & après avoir réfléchi quelque temps, lorsque tout le monde étoit dans l'attente & le silence, elle m'a dit, *écrivez*. J'ai pris la plume, & elle m'a dicté ce qui suit.

Intentions de S. M. B.

SA MAJESTÉ BRITANNIQUE a ſuivi tous les événemens dont la France a été le théâtre depuis quatre ans, avec autant d'attention que d'intérêt, mais en même-tems avec un eſprit de juſtice & de modération, dont elle peut prendre l'Europe à témoin.

A l'ouverture des états-généraux en 1789, ſa majeſté, qui s'honore de commander à un peuple libre, & qui, chaque jour, reçoit les preuves les plus touchantes de l'union qui peut exiſter entre la liberté & la fidélité, a vu non-ſeulement ſans envie, mais avec ſatisfaction, que le peuple Français pouvoit devenir participant des bénédictions ineſtimables, que répand ſur ſes ſujets une conſtitution libre, ſage & vigoureuſe, protectrice de tous les individus, & conſervatrice de tous les droits.

Des troubles ſe ſont bientôt élevés en France entre l'ancienne autorité, & les autorités naiſſantes: le roi d'Angleterre n'a pas même voulu ſe ſouvenir de tout ce qui auroit pu le conduire à des réſolutions que la politique ordinaire ſembloit preſcrire, & que la juſtice la plus ſtricte n'auroit pu reprendre. Sa majeſté s'eſt crue mieux vengée par un oubli généreux que par de ſevères repréſailles. Elle a fait plus: pendant deux ans elle a formé les vœux les plus ardens pour que le roi très-chrétien, & la nation françaiſe, appellée par lui à la liberté, parvinſſent à s'entendre ſur leurs vrais intérêts, & ſur les moyens d'établir à jamais leur mutuelle & inſéparable proſpérité.

En 1789, on a menacé de brûler les magaſins

d'une des premieres villes maritimes de France. Sa majeſté Britannique a témoigné hautement l'horreur qu'elle concevoit pour un tel projet; elle a annoncé que les coupables, quels qu'ils fuſſent, ne trouveroient point d'aſyle dans ſes états: elle a ſaiſi cette occaſion de renouveller au roi, & d'exprimer à l'aſſemblée nationale de France, des aſſurances de paix & d'amitié, afin que l'un & l'autre, dégagés de toute crainte extérieure, puſſent ſe livrer tout entier à des travaux d'où dépendoit le bonheur de tant de millions d'hommes.

En 1791, la colonie françaiſe de Saint-Domingue eſt devenue la proie d'une révolte & d'une dévaſtation, trop faciles à prévoir; Lord Effingham, d'après les ordres qu'il en avoit reçus de ſa majeſté, a ſecouru les Colons de vivres & de vaiſſeaux; & des remercîmens publics ont été votés par l'aſſemblée nationale de France à ſa majeſté, & à la nation Britannique.

Au mois de ſeptembre de la même année, le roi très-chrétien a fait notifier à ſa majeſté Britannique, qu'il venoit d'accepter la conſtitution décrétée par l'aſſemblée nationale. Sa majeſté a répondu par l'expreſſion de nouveaux ſouhaits pour le bonheur des parties contractantes, qui venoient de ſe lier l'une à l'autre ſous la foi d'un nouveau ſerment.

Au mois de juin 1792, la France a déclaré la guerre à l'empereur, Le R. T. C, a fait & réitéré, par ſon ambaſſadeur, les plus vives inſtances auprès de S. M. B. pour qu'elle perſiſtât dans ſes diſpoſitions amicales, & ne groſsît point le nombre des ennemis de la France: » S. M. a été remerciée » par le-même ambaſſadeur des ſentimens d'hu» manité, de juſtice & de paix, ſi bien manifeſtés

» dans sa réponse, ainsi que dans la proclama-
» tion royale qu'elle avoit publiée en consé-
» quence. » (1)

Sûr des dispositions personnelles de S. M. le roi des Français l'a fait prier d'employer ses bons offices, & même l'influence de sa position, pour diminuer le nombre des ennemis de la France, & empêcher qu'aucune assistance leur fût donnée, par ses alliés, directement ou indirectement. (2) « L'ambassadeur Français a fait valoir, à l'ap-
» pui de cette demande, l'équilibre de l'Europe,
» l'indépendance des divers états, la paix générale
» menacée & compromise. Sans doute les mêmes
» sentimens qui avoient déterminé S. M. B. à ne
» pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la
» France, devoient également la porter à respecter
» les droits & l'indépendance des autres souve-
» rains ; » (3) & c'est ce qu'elle a positivement & franchement déclaré à cette époque; mais en même-tems, elle a non moins positivement offert l'intervention qu'on lui demandoit de ses conseils & de ses bons offices, si elle étoit désirée par toutes les parties intéressées. En attendant, S. M. se vouoit à la plus stricte neutralité; parmi ses alliés, les plus intimes ont embrassé le même système, & l'ont aussi scrupuleusement observé.

S. M. pénétrée d'affection pour le roi T. C. d'estime pour ses vertus, & d'intérêt pour ses malheurs, n'a pu voir, sans une grande inquiétude, les dangers qu'il avoit courus dans la journée du

---

(1) *Note de M. Chauvelin, 18 juin 1792.*
(2) *Ibid.*
(3) *Note de Lord Grenville en réponse à celle de M. Chauvelin.*

20 juin : mais elle a appris en même-tems que son courage & sa bonne conscience l'avoient préservé au millieu du péril. Elle a vu bientôt les autorités constituées, les communes des villes & des campagnes, presque tous les corps administratifs, en un mot, soixante & sept départemes, sur quatre-vingt-trois, environner le trône de leurs loyales adresses ; protester de leur fidélité au monarque Français; le remercier de sa fermeté, lui offrir leurs cœurs & leurs bras dévouer à l'infamie & à l'exécration cette journée funeste; solliciter enfin, au nom de la constitution & de la nation, la punition de ceux qui avoient, ou médité, ou exécuté, ou toléré cet attentat. Sa majesté n'a pas été dans la nécessité pénible de sortir de la route qu'elle s'étoit tracée : elle a, au contraire, pendant quelques instans, espéré pour la France, le retour de cette tranquillité intérieure, que la paix extérieure eût bientôt suivie.

Malheureusement cet espoir a été de courte durée ; de nouveaux germes de discorde ont été semés ; leur développement a été aussi rapide, qu'effrayant : les événemens se sont pressés, les désastres se sont multipliés, & l'Europe a vu éclore la journée du 10 août.

Tout ce qui, le 21 juin, avoit été *la Nation*, ne l'a plus été le 11 août ; & ceux qu'à la premiere époque on avoit appelé *des rebelles*, à la seconde se sont dits le *gouvernement*. Municipalités, départemens, juges de paix, tribunaux, jusqu'à la constitution ; cette constitution qui, vingt-cinq jours auparavant, avoit encore été jurée solemnellement, tout a disparu avec le roi.

Alors S. M. B. a dû rappeler son ambassadeur, elle l'avoit envoyé au roi des Français, & ce roi étoit dans les fers : il ne pouvoit résider qu'au-

près d'un gouvernement, & telle choſe qu'un gouvernement n'exiſtoit plus en France. Ceux-là même qui, la veille du 10 août, s'étoient unis pour renverſer le trône, le lendemain s'étoient diviſés pour en diſputer les dépouilles. Dans cette perpétuelle inſtabilité entre tous les partis qui, depuis trois ans, déchiroient le royaume, & qui ſelon qu'ils étoient vainqueurs, ou vaincus, s'appeloient tour-à-tour la *Nation*, & la *Faction*; à quel ſigne S. M. pouvoit-elle reconnoître celui qui avoit réellement le droit de s'appeler le *Peuple Français*?

S. M. a témoigné la douleur profonde dont ſon cœur étoit affecté par tant de tragiques événemens. Eh! quel cœur aſſez barbare eût pu s'y montrer inſenſible? en admettant même qu'on pût balancer entre les deux cauſes, la douleur n'étoit-elle pas par-tout? Chacun n'avoit-il pas ſes pertes à déplorer? le ſang n'avoit-il pas coulé de part & d'autre? en s'efforçant même de croire que les vaincus avoient été aggreſſeurs, n'y avoit-il pas eu un tel abus de la victoire, que les guerres les plus féroces, dans les ſiecles les plus barbares, pouvoient à peine en offrir l'exemple? la France, frappée dans une de ſes parties, n'étoit-elle pas menacée dans toutes? une nation également brave & loyale, la Suiſſe entiere n'étoit-elle pas dans le deuil? ce deuil n'étoit-il pas celui de l'Europe? craindre & gémir à cette époque, n'étoit-ce pas s'unir à tous les ſentimens, parler tous les langages?

A l'expreſſion d'une douleur profonde, ſa majeſté a réuni le témoignage d'un intérêt preſſant pour le R. T. C. pour ſa royale famille, pour leur ſûreté, pour leur dignité; elle a annoncé l'indignation générale qu'exciteroit un attentat dont

on voudroit les rendre victimes ; elle a fait preſſentir qu'un tel événement feroit néceſſairement violence à ſes diſpoſitions amicales. Qui oſera dire que cette déclaration ne fût pas pas un devoir pour S. M. Quel roi, quel peuple, pourvu qu'il ſoit juſte & généreux, peut n'être pas entraîné par le plus vif de tous les intérêts, en voyant tant de probité, tant de courage, tant de vertu, tant de jeuneſſe & tant de malheurs ? Quel homme revêtu d'un pouvoir quelconque, peut ne pas ſe croire obligé de le déployer tout entier pour prévenir une ſi horrible injuſtice ? Qu'importe le nombre de ceux qui veulent la commettre ? Eſt-ce pour la force contre la foibleſſe, ou pour la foibleſſe contre la force, qu'il eſt beau de s'armer ? S. M. B. ne craint pas d'en appeller à tous les cœurs Français ; elle eſt bien ſûre que, même actuellement, la grande majorité applaudiroit à ſa déclaration. Si des conſciences pouvoient ſe révéler, elle en appelleroit à ceux-là même qui ſe montrent les plus acharnés à la perte du roi très-chrétien ; on verroit que le probe & infortuné Louis XVI n'a peut-être pas un ſeul ennemi perſonnel, & que le roi n'eſt haï qu'en haine de la royauté, par ceux qui ont oſé la détruire, qui déſeſperent de la remplacer, & qui tremblent de la voir renaître.

Mais, même au milieu de ces déclarations éventuelles, S. M. a renouvellé ſes aſſurances de paix ; & quand elle a permis que ſon ambaſſadeur vît une fois les dépoſitaires équivoques d'un gouvernement proviſoire, elle l'a chargé de leur déclarer qu'elle perſiſtoit à vouloir obſerver une entiere neutralité entre la France & les puiſſances qu'elle combattoit.

Les actions ont été conformes aux diſcours ;

les Français ont joui, dans les états de Sa Majeſté, de tous les avantages que leur promettoient les traités : tous y ont été reçus, quelles que fuſſent leurs opinions, & même leurs projets. La sûreté, la liberté, la propriété d'aucun n'y a été violée, ni ſon induſtrie entravée. Pour le commerce, pour des approviſionnemens en vivres, chevaux, armes, ils ont trouvé toutes les facilités, peut-être trop ; car, parmi les armes, il y en a eu d'un genre plus que ſuſpect. Enfin, juſqu'à ce moment, le roi n'a encore rien dit, ni rien fait, à l'égard de la France, en quoi il n'ait parlé, ou agi comme un voiſin bon, amical & même indulgent.

Comment a été payé, de la part du gouvernement français, cette conduite de S. M.

Tant que Louis XVI a été ſur le trône, S. M. a reçu de lui le juſte retour qu'elle avoit droit d'en attendre. Le malheureux Louis XVI aimoit compter ſur l'affection de S. M. & peut-être s'eſt-il reproché, plus d'une fois, la guerre aujourd'hui ſi funeſte au continent européen, dans laquelle d'imprudens miniſtres avoient entraîné ſa jeuneſſe.

Depuis la détention ſcandaleuſe ſous laquelle Louis XVI & toute ſa famille gémiſſent depuis quatre mois, il n'eſt pas d'injure, excepté celle d'une guerre ouverte, qui du moins eût été plus franche, à laquelle le gouvernement français ne ſe ſoit porté envers S. M.

Son ambaſſadeur a été ſoumis à des refus, à des formes, à une inquiſition incompatibles avec le reſpect dû au caractere de repréſentant de S. M.

Ceux de ſes ſujets qui étoient alors en France, n'ont pas eu la liberté de quitter, quand ils l'ont

voulu, une terre où la vie des hommes étoit livrée à la fureur arbitraire & capricieuse du premier meurtrier, qui souvent même, frappant sans colere & sans objet, se faisoit un jeu de l'assassinat.

Il en est qui ont été tenus en chartre privée; il en est qui ont été enlevés la nuit au milieu de leur sommeil, & traînés dans les prisons, lorsque les massacres du 2 septembre étoient déjà résolus, ils ont réclamé vainement la qualité de sujets de S. M. B.; & ils n'ont dû leur salut qu'au hasard des circonstances.

Deux ont été massacrés.

Des sociétés entieres de sujets britanniques ont été obligées, pour se dérober à la mort, d'abandonner des maisons qu'elles possédoient en France, qu'elles y avoient acquises, ou construites, de leur fonds, & dans lesquelles, sous la protection de S. M. B., sous la sauve-garde des traités, au nom de la liberté de conscience, proclamée par la France elle-même, elles suivoient paisiblement leurs études, & exerçoient religieusement leur culte.

Des voyageurs anglais ont été arrêtés, insultés, menacés.

Des femmes ont été mises sous la garde de fusiliers, d'autres dépouillées; il y en a qui ont essuyé des outrages pires que la mort.

Des propriétaires qui, aux termes des traités, & même de la constitution française, pouvoient posséder, acquérir & contracter en France, ont été rangés parmi ce qu'on appelle les *Emigrés*, parce qu'ils etoient revenus de leur patrie originelle, & au sein de leur famille, leurs biens ont été saisis, leurs revenus pris & le fonds mis en vente.

Enfin, ces injures partielles, dont quelques-

unes tout au plus peuvent s'attribuer au hasard, ont été comblées par une injure générale ; volontaire & déterminée, la plus sensible au cœur de S. M., puisqu'il s'agit du bonheur de tous ses sujets ; la plus criante, puisque, pour la commettre, il a fallu braver toutes les notions du juste & de l'injuste ; violer tout ce qui, depuis l'existence des sociétés, avoit paru sacré, & renverser tout ce que la morale & la raison universelle avoient érigé en loix des nations.

Nobles & fidèles Bretons, c'est à vous que S. M. veut adresser le récit des sollicitudes qui ont agité son cœur, & des dangers dont il a voulu vous préserver. Il faut que vous le sachiez tous : on a formé, on a entrepris, on s'est cru au moment de consommer le projet de mettre toutes nos loix en pièces, d'anéantir cette constitution, ouvrage fortuné de vos glorieux ancêtres, & qui, depuis un siècle, vous a élevé au premier rang des plus grandes, comme des plus opulentes nations.

Ceux qui ont profané leurs temples, blasphémé leur Dieu, fait autant de martyrs parmi eux, qu'ils y ont vu d'hommes religieux, ceux-là n'ont pu supporter cette élévation & cette pureté d'âme, qui vous font reconnoître pour premier fondement de votre morale, votre respect & vos devoirs envers la Divinité.

Ceux qui ont chargé de fers, d'outrages & de supplices un roi débonnaire, toute sa royale famille, des femmes, des enfans ; ceux-là se sont indignés de l'union qu'ils voient établie entre un peuple sage, qui chérit un gouvernement éprouvé ; entre un peuple loyal, qui croit à la sainteté des sermens ; entre un peuple bon, qui paie la bienveillance par l'affection, & un souverain,

qui ne règne que par la loi, qui ne veut être puissant que pour vous rendre heureux, qui place sa grandeur dans votre liberté, & son bonheur dans votre amour.

Ceux qui ont violé, incendié, ravi toutes les propriétés, qui ont détruit la ressource du pauvre en dévorant la fortune du riche; qui, après avoir ôté le pain à l'indigent, ont fini par le rendre rare, même pour l'homme aisé; qui ont couvert la France de prisons, de gibets, de ruines, de carnage; ceux-là ont détesté un pays, où le propriétaire, sans méfiance, passe des jours heureux, & des nuits tranquilles; où l'homme industrieux marche à la fortune par la voie de l'honneur; où l'artisan a du travail, & le pauvre, des secours; où la loi seule, & une loi incorruptible, peut priver un homme de sa liberté; où il ne peut être frappé que par le glaive de la justice, qui le frappe encore à regret.

Ceux qui, en ayant sans cesse à la bouche les mots de *liberté* & d'*égalité*, ont introduit l'esclavage le plus insupportable, & la plus monstrueuse inégalité; qui ont puni de mort des opinions, & ont été chercher l'opinion jusques dans le secret des pensées & des écrits; qui ont mis dans la balance de la justice autant de poids différens, qu'ils jugeoient de différentes personnes; qui ont toujours honoré, toujours absous, toujours récompensé les assassins & les brigands; toujours insulté, toujours condamné, toujours immolé les hommes de bien & les propriétaires : ceux qui les premiers ont offert à l'univers le scandale de destituer, d'emprisonner, d'égorger les juges fidèles à la loi; ceux qui, en plein tribunal, ont voulu massacrer un *juri*, parce qu'il venoit d'absoudre un accusé; qui ont replongé dans la prison, avec

l'aide d'un juge inique, l'homme qu'une ſentence venoit de déclarer innocent: qui ont été chercher un autre *juri* pour le déclarer coupable, & qui ont trouvé plus ſimple de le maſſacrer, ſans attendre même le nouveau *Verdict:* ceux-là n'ont pu ſouffrir qu'il exiſtât près d'eux une contrée, où la liberté du ſujet n'a d'autre borne que celle qui a été poſée par la loi, c'eſt-à-dire, par ſa propre volonté; où l'aſyle de la penſée eſt inviolable; où l'opinion ne peut ſe transformer en délit; où l'erreur eſt pardonnée, & où il ne peut y avoir de crime que dans les actions. Ils n'ont pu ſouffrir qu'il exiſtât près d'eux une contrée où la véritable *égalité* eſt dans toute ſa plénitude, c'eſt-à-dire, où il n'y a pas un ſeul homme vivant, s'il eſt né dans le pays, qui, avec des talens, des vertus, & des ſervices, ne puiſſe parvenir aux premieres places, & atteindre les premiers honneurs; où le terme d'*homme nouveau* eſt inconnu; où la vie, la liberté, la propriété de l'homme la plus obſcure ſont autant comptées, que celles du perſonnage le plus éclatant; où le premier pair des trois royaumes, & le plus humble artiſan, peſent autant dans la balance de la juſtice. Ils n'ont pu ſouffrir qu'il exiſtât près d'eux une contrée où la loi eſt adorée, & où, depuis pluſieurs générations, on ignore ce que c'eſt qu'un juge prévaricateur, un juri corrompu, un magiſtrat outragé, un accuſé indéfendu, & un innocent condamné.

Enfin, ceux qui ont anéanti leur commerce, qui de leurs brillantes colonies ont fait un monceau de cendres détrempées de ſang, qui ont chaſſé une moitié de leur numéraire, qui, n'oſant s'en fier à eux-mêmes, ont enfoui l'autre moitié qui l'ont remplacé par des papiers frauduleux,

par une fauſſe monnoie, que bientôt l'hypotheque de la France entiere ne ſuffira peut-être pas à couvrir; ceux, pour tout dire en un ſeul mot, qui, ſans religion, ſans mœurs, ſans loix, ſans gouvernement, ont détruit, en quatre ans, l'ouvrage de quatorze ſiecles, & ont conduit leur miſérable patrie à l'anarchie, à la guerre au-dedans & au-dehors, à la banqueroute & à la famine: ceux-là ont envié & maudit l'immenſité de votre commerce, la proſpérité de vos colonies, l'amortiſſement de votre dette, la diminution de vos charges, vos tréſors, votre crédit, votre abondance, vos loix, vos vertus.

Sur cette terre de juſtice & de paix, ils ont envoyé un eſſaim d'hommes pervers, chargés d'attirer ſur nous tous les fléaux dont ils avoient accablé leur propre pays: ces hommes ſe ſont diſtribués dans les différentes parties d'Angleterre, de l'Ecoſſe, de l'Irlande, & juſques dans les colonies Britanniques. Une hiérarchie ſacrilége a été inſtituée parmi ces apôtres de diſcorde & de crime; chaque conciliable a connu un chef, qui lui-même en avoit pluſieurs ſous lui. Chacun dans ſa proportion, a été largement ſoudoyé, non-ſeulement pour lui, mais encore pour avoir de quoi corrompre ou ſolder les hommes ſimples, paſſionnés, méchans ou criminellement ambitieux, qui dans la nation la plus ſage, & ſous le gouvernement le plus juſte, ſont encore trop nombreux. Tous les chefs correſpondans entre eux; des émiſſaires alloient ſans ceſſe d'un endroit à l'autre, ſemant des libelles incendiaires, & des exhortations perfides: ils retournoient en France rendre des comptes; ils revenoient en Angleterre rapportant de nouvelles inſtructions & de nouveaux fonds. Ainſi les adminiſtrateurs actuels de

la France, ces hommes qui ont dévoré six milliards en trois ans, qui dépensent 1800 millions dans une année, quoiqu'ils n'en imposent que 600, & n'en aient perçu, la derniere année, que 187 — ces hommes, au lieu de chercher les moyens de procurer quelque paix, & de créer quelque ressource à leur pays en détresse, achevoient de l'épuiser, & augmentoient encore la misere du peuple Français pour bouleverser l'Angleterre, comme ils avoient bouleversé la France.

Bretons, regardez autour de vous; voyez vos maisons, vos campagnes, vos villes, vos manufactures, vos ports, parcourez en idée tout l'empire Britannique; portez ensuite vos regards sur la France : comparez ce que vous êtes, & ce qu'on vouloit que vous devinssiez.

S. M. a su positivement tous ces faits; elle a connu tous les chefs, les agens, les sociétés, les correspondances, les émissaires, les époques des conciliabules, des voyages, des résolutions.

Elle a su qui d'entre eux avoient des lettres de crédit indéterminées; qui d'entre eux étoient payés à tant par mois, par semaine, par jour. Elle a su que le projet avoit été formé de s'emparer de la tour, de piller l'arsenal qu'elle renferme, de forcer les prisons, de se porter sur les maisons des propriétaires, & sur les édifices publics; en un mot, d'abattre d'un seul coup toutes les branches de la constitution. Elle a su que l'exécution du projet avoit été proposée pour le samedi 1er décembre, ou pour le lundi 3. Elle a vu le modele des poignards qui devoient armer les séditieux, & qui a été trouvé chez un Français. Elle a su où vingt milliers de fer

étoient tout préparés pour être façonnés en piques en 36 heures.

Elle a ſu quel membre de la convention nationale de France, trouvant les complots trop lents, avoit écrit à un des agens, que ce n'étoit pas ainſi qu'on travailloit, & qu'il ne gagnoit pas l'argent de la République.

Elle a ſu quels autres membres de la convention nationale avoient dirigé un plan pour armer & ſoulever vos nègres, perdre les colonies Anglaiſes; en un mot, pour bouleverſer l'Angleterre à quelque prix que ce fût.

Elle a ſu quel émiſſaire, après n'avoir ſéjourné à Londres que 24 heures, étoit parti pour la Haye, avec la miſſion de bouleverſer la Hollande.

Elle a ſu quel autre émiſſaire a écrit en France vers le milieu de novembre, promettant que l'inſurrection alloit éclater à Londres; & a écrit enſuite, vers le milieu de décembre, qu'il n'y avoit plus d'eſpoir pour l'inſtant.

Elle a ſu qui, d'entre les chefs, a averti ſes agens que, la premiere tentative ayant échoué, il falloit prendre garde, avant de ſe déterminer à la ſeconde.

Elle a ſu le nom & le nombre des canonniers Français qui, ne pouvant plus être employés, en Angleterre, à un complot avorté, ont reçu l'ordre de s'embarquer pour l'Irlande, le lundi 17 décembre dernier: elle a ſu quel chef les a contremandés & renvoyés en France, où il eſt retourné lui-même.

Que le conſeil exécutif proviſoire de France renie l'action du gouvernement Français dans cette horrible machination, ce n'eſt qu'une équivoque qui ne vaut même pas qu'on s'y arrête. On ſait

bien que ce n'eſt pas là qu'eſt la puiſſance; & que ſi quelques membres de ce conſeil ſont individuellement initiés aux myſteres politiques des hommes en pouvoir, collectivement le conſeil exécutif n'eſt qu'un inſtrument ſervile.

Mais on s'eſt cru tellement sûr du succès, qu'à Paris on a levé le maſque. Dans la ſéance du 28 novembre, pluſieurs individus ſe diſant ſujets Britanniques, ont paru à la barre de l'aſſemblée dite *convention nationale*: ils venoient blaſphêmer la conſtitution Britannique : ils annonçoient que, peut-être dans un tems très-court, elle n'exiſteroit plus : ils ſe vantoient d'êtres rebelles à leur roi & à leur patrie; & la convention les a couverts d'applaudiſſemens! Le préſident, qui leur a répondu, renchériſſant encore ſur leur coupable démence, a oſé inviter tous les ſujets de la Grande-Bretagne à ſe révolter contre les loix de leur pays, contre le roi & le parlement; il a oſé dire que la royauté étoit expirante, & qu'un feu dévorant alloit conſumer le trône; & de nouveaux applaudiſſemens ſe ſont fait entendre!

Et cet acte de trahiſon d'une part, cet acte d'hoſtilité de l'autre, il a été décrété que l'impreſſion leur donneroit le caractere le plus ſolemnel, & la plublicité la plus étendue!

Nobles & fideles Bretons, voilà comment votre roi a été récompenſé de ſa fidélité aux traités! de la généroſité qui lui a fait dédaigner la vengeance, de la modération qui lui a fait refuſer la victoire, du reſpect qu'il a eu pour le malheur; des vœux qu'il a formés pour le ſalut des Français: voilà comment vous avez été récompenſés de votre intérêt, de votre bon voi-

finage, de vos secours, de votre impartiale hospitalité.

Voilà, en promesses si solemnellement réitérées par l'ambassadeur Français, voilà « ce respect » que le peuple Français devoit montrer, dans » tous les tems, pour les loix, les usages, & » toutes les formes des gouvernemens établis dans » les pays qui ne l'auroient point attaqué. Voilà » ce désaveu qu'il prononçoit d'avance, cette » sévérité qu'il s'engageoit à exercer contre tous » ceux de ces agens qui, dans les cours étran- » geres & amies, oseroient un seul instant se » départir de ce respect, soit en fomentant, » soit en favorisant des insurrections contre l'ordre » établi, soit en s'immiscant, de quelque maniere » que ce fût, dans la politique extérieure de ces » États, sous prétexte d'un prosélitisme qui, » exercé envers des puissances amies, seroit une » violation réelle des droits des nations ». (1)

Certes, si sa majesté vouloit déployer toutes ses forces, appeller à elle, au nom de la constitution, tous ses fideles sujets, & tirer une vengeance éclatante de tant d'offenses & de tant de parjures! jamais guerre ne fût plus juste ni plus nationale.

Jamais guerre, d'un autre côté, ne dût être moins longue, moins dispendieuse, et plus fortunée.

Ce qui reste des colonies françaises, fatigué de révoltes, d'incendies & de massacres, se prosterneroit devant le pavillon Britannique abordant leurs côtes, & leur apportant ce qu'ils

---

(1) *Note officielle, remise par M. Chauvelin, le 12 décembre* 1792.

ne connoiſſent plus depuis ſi long-tems, la paix & des loix.

Les établiſſemens français en Aſie tomberoient à la premiere ſommation faite au nom du roi de la Grande-Bretagne.

Les flottes de ſa majeſté, réunies à celles de ſes anciens alliés (& peut-être il s'en préſenteroit de nouveaux) fermant à-la-fois tous les ports de France, obligeroient le gouvernement Français de céder enfin à la juſtice, à la raiſon, ſous peine de voir ſa marine s'anéantir, ſes ports s'encombrer, & la famine l'aſſiéger.

Ces puiſſances coaliſées, auxquelles ſa majeſté avoit ſi conſtamment refuſé de ſe joindre, ranimées par une ſi importante diverſion, ſeroient bientôt délivrées de ces armées françaiſes qui manquent de tout au milieu de leurs brigandages; de ces armées, auſſi terribles pour le pays qui les a levées, que pour ceux qui les ont reçues, & dont le gouvernement Français craint encore plus la rentrée, qu'il n'a joui de leurs conquêtes.

Mais ſa majeſté ne ſe croiroit pas juſte de voir la nation françaiſe dans les factieux par qui elle eſt ou opprimée, ou abuſée; de voir une nation juſqu'ici renommée par des vertus brillantes, & des mœurs douces, dans des aſſociations criminelles & féroces, dans un aſſemblage d'hommes ſans aveu & ſans patrie, au milieu deſquels vient ſe réfugier quiconque, dans le pays qui l'a vu naître, a encouru le mépris de ſes concitoyens, ou la vindicte des loix. Il en coûteroit au cœur de ſa majeſté de prendre une meſure qui, par le malheur de la néceſſité, envelopperoit des innocens dans le ſort des coupables, & ne permettroit pas de diſtinguer, du moins

dans les premiers, ceux qui ont mérité d'être punis, ceux qui doivent encore être plaints, & ceux qui ſont dignes d'être ſecourus, ou qui ont droit à être vengés.

Raſſurée d'ailleurs ſur les dangers preſſans, par le courage & la loyauté de ſes fideles ſujets, par leur ardeur pour ſe rallier autour de la conſtitution, par les témoignages ſi doux & ſi multipliés de leur attachement à la perſonne du roi, à ſa famille, & à ſon gouvernement; ſûr qu'il n'y a plus rien à craindre, en ce moment, pour la félicité du peuple Anglois, S. M. peut encore eſſayer, avec le gouvernement François, la voie de la juſtice & de la modération.

S. M. déclare de nouveau qu'elle veut s'abſtenir de toute intervention dans le gouvernement intérieur de la France. Elle ne prétend pas conteſter à une nation, le droit de ſe donner des loix. Eh! plût à Dieu que ce droit eût déjà été exercé dès long-tems! Qu'il le ſoit enfin; que dans la France on voie clairement ce qui s'appelle une nation, & ce qui s'appelle des loix; & S. M. ne refuſera de contracter avec elle aucun des rapports politiques qui exiſtent entre les différens peuples de l'Europe.

La France eſt inquiete pour ſes ſubſiſtances, & elle n'a que trop lieu de l'être: S. M. lui offre tous les ſecours qui peuvent dépendre d'elle, & lui permet dans ſes états tous les genres de [illegible] aités & d'approviſionnemens qui n'iront pas au détriment de ſes propres ſujets, à qui elle ſe doit avant tout.

Les colonies françoiſes ſont réduites à la ſituation la plus déplorable: S. M. offre au gouvernement François, une fois conſtituée, de ſe concerter avec lui pour ramener l'ordre dans

ces contrées autrefois si prospères: c'est ainsi qu'il convient au monarque, & au peuple Anglais, de se venger.

La France est en guerre avec une moitié de l'Europe, ses victoires même l'appauvrissent, & rendent son nom odieux; l'ambassadeur Français avoit réclamé l'intervention conciliatrice de S. M.: S. M. répete qu'elle ne refusera pas sa médiation, si toutes les parties la désirent.

Mais quand le roi est si modéré, il faut qu'on soit juste avec lui: il est des conditions que S. M. met à toutes ces offres, & desquelles il ne lui est pas permis de se départir.

S. M. dédaigne de demander satisfaction, soit des émissaires qui sont venus prêcher la sédition dans ses états, soit du président de la convention nationale, qui a osé faire, & à la dignité de Sa M., & à la loyauté de la nation britannique, une insulte sans exemple parmi les peuples civilisés. Leur punition sera l'impuissance de leurs efforts & le spectacle si tourmentant pour eux, d'un roi & d'un peuple indissolublement unis par une affection réciproque au sein de leur inébranlable constitution.

Mais l'ambassadeur français » au nom du peu-
» ple français, avoit donné l'assurance formelle
» que tout ce qui intéressoit les droits de S. M. B.
» seroit l'objet de l'attention la plus particu-
» liere & la plus scrupuleuse ». Les droits de Sa M., & ceux de ses sujets, sont uns; les premies n'existent que pour protéger les autres: ces droits ont été & sont journellement violés en France.

L'ambassadeur français avoit « déclaré au roi
» que les droits de tous les alliés de la Grande-
» Bretagne qui n'auroient point provoqué la
» France par des démarches hostiles, seroient non

» moins religieusement respectés (1) ». Les Hollandais ont observé une neutralité aussi scrupuleuse que celle gardée par S. M., & ils sont attaqués dans leurs droits les plus positifs par l'ouverture de l'Escaut, & par des manœuvres tramées dans l'intérieur de leur pays.

L'ambassadeur Français avoit invoqué auprès du roi les traités; & au mépris de ces traités, qui permettoient aux sujets des deux nations d'aller librement d'un royaume à l'autre, même sans passe-port, on a confisqué les biens, on a proscrit la tête des Français paisibles qui voyageoient en Angleterre, comme si c'étoit un crime digne de mort de poser le pied sur le sol Britannique. L'on a trouvé que ce n'étoit pas encore assez, & l'on a été jusqu'à donner à ce décret, réellement incroyable, un effet rétroactif.

L'ambassadeur Français avoit invoqué auprès du roi, l'équilibre de l'Europe, & par-tout cet équilibre est détruit; l'indépendance des divers états, & par-tout cette indépendance est violée; la paix générale menacée, compromise, & c'est la guerre générale que le gouvernement Français déclare à tous les gouvernemens de l'Europe!

Il avoit été proclamé, au nom de la nation Française, qu'elle renonçoit aux conquêtes: l'ambassadeur Français avoit protesté à S. M. que « quelque fût l'événement de la guerre présente, » la France, religieusement fidele à sa consti- » tution, repoussoit toute idée d'aggrandisse- » ment, & conserveroit ses limites actuelles ». (2)

---

(1) *Note de M. Chauvelin.*

(2) *Note de M. Chauvelin*, 12 *mai* 1792.

Cependant des armées Françaises ont envahi de toute part le territoire de puissances qui, non-seulement n'avoient pas attaqué la France, mais qui même n'avoient pas songé à se défendre contre elle. Ses limites ont été reculées, & elle a déclaré des régions entieres réunies à sa domination.

Il avoit été proclamé, au nom de la nation Française, que le respect des propriétés étoit la premiere base de sa nouvelle constitution. « L'ambassadeur Français assuroit que jamais la France » n'avoit songé à refuser justice aux princes d'Allemagne possessionnés sur son territoire. »(1) Cependant le système de lever des contributions a remplacé celui d'offrir des indemnités : les armées Françaises ont traité, non-seulement les princes, mais les habitans de Worms, de Mayence, ceux même de Francfort, comme la législature Française traite ceux qu'elle nomme émigrés.

Enfin, & c'est-là ce qui importe aujourd'hui, il avoit été proclamé, au nom de la nation Française, que la personne du roi étoit inviolable & sacrée. L'ambassadeur Français appeloit du nom de *pitié outrageante pour le roi des Français*, l'intérêt qui faisoit craindre pour sa personne, & armer pour son salut. Cependant une troupe de parjures & de meurtriers a emprisonné, au nom de la nation Française, le roi & toute sa famille. Ceux qui ont voulu l'assassiner, prétendent le juger!.. D'abord ils l'ont accusé d'avoir conspiré le 10 août, & d'avoir voulu renverser la constitution ; ensuite ils se sont vantés, à leur tribune, d'avoir été les conspirateurs, d'avoir tramé, entre eux, ce complot du 10 août : ils ont cité les lieux où

(1) *Ibid.*

ils avoient déterminé leur projet, les moyens qu'ils avoient employés pour y parvenir ; les décrets par lesquels ils avoient ôté au roi tous ses défenseurs, ceux par lesquels ils avoient livré l'intérieur de son palais à la merci des brigands. Ils ont cité une première époque à laquelle leur conjuration avoit dû s'exécuter, les raisons qui l'avoient fait différer jusqu'au 10 août, & l'instant où dans la nuit, ils avoient fait sonner le tocsin, funebre pour tant de milliers d'hommes ; ils ont rivalisé avec acharnement à qui s'attribueroit la plus grande part de cette journée ; & on les a entendu se disputer les uns, à qui avoit tramé le plus de complots ; les autres, à qui avoit commis le plus d'assassinats. Ils ont avoué que les hommes du 2 septembre étoient les mêmes que ceux du 10 août. Ils ont avoué que le 14 juillet, quand ils renouveloient solemnellement, à l'autel de la patrie, le serment de maintenir la constitution ; que le 7 juillet, quand ils juroient de dévouer à l'exécration les républicains & les ennemis de la constitution ; que le premier octobre, c'est-à-dire, dès le premier jour de leur session, lorsque chacun d'eux, individuellement, montant dans la tribune, &, la main levée vers le ciel, articuloit le serment de mourir pour cette constitution, par laquelle seule ils existoient, & de la maintenir de tout son pouvoir, alors ils juroient tous, intérieurement, de renverser cette constitution. Et voilà qu'oubliant tous ces aveux, ils prétendent encore condamner leur roi pour avoir conspiré le 10 août, & avoir voulu renverser la constitution ! Ils le tiennent pour convaincu : ils ont enlevé ses papiers sans aucune formalité, pour se laisser le moyen de soustraire, d'ajouter, de falsifier à leur gré ; ils soulevent ces 48 sections dans la

capitale, qui ne souffrent pas la présence d'un homme de bien, qui, dans la nuit du 10 août, formoient en tout 492 hommes, & s'intituloient le peuple français. Ils bravent le véritable peuple, qui, dispersé, désarme, sans lien, sans organe & sans chef, pleure en secret le malheur de son roi, & se sent frappé des mêmes coups que lui.

S. M. B. remet à s'expliquer sur tous les autres griefs qu'elle vient d'indiquer; elle se borne, dans ce moment, au dernier, le seul pressant, le seul sacré, tant qu'il ne sera pas rempli, le salut du vertueux infortuné Louis XVI. Elle aime à croire que, même parmi ceux qui gouvernent actuellement son royaume, le plus grand nombre la bénira d'épargner à la nation Française le plus horrible des parricides, la plus criante des injustices, un désespoir éternel, & une tache indélébile.

S. M. déclare donc, soit au conseil exécutif provisoire, soit à la convention nationale, en un mot, à tout corps, & à tout individu, dans lequel repose, en France, le pouvoir, que la premiere condition que le roi d'Angleterre, & la nation britannique, mettent à l'oubli des offenses qui leur ont été faites, c'est que le roi Louis XVI, la reine son épouse, & toute sa royale famille, soient mis en liberté, & conduits jusqu'au port, où une escadre de S. M. B. les recevra, pour les transporter dans l'asyle qu'une nation généreuse & hospitaliere s'honorera de leur offrir.

Déclarant S. M. que, si aucun attentat étoit commis contre aucun membre de cette famille, bien plus sacrée encore par ses vertus & par ses

malheurs, que par sa dignité, alors S. M. jure, à la face du ciel, qui protégera une cause si sainte, de se joindre, avec toutes ses forces, à toutes les parties qui seront intéressées à tirer vengeance d'un si exécrable forfait. S. M. jure de déployer, avec elles, tout son pouvoir pour aider la France asservie, à se délivrer du joug sanglant que lui imposent des factieux désavoués & détestés par la grande majorité de la véritable nation Française. S. M. jure enfin d'être la premiere à provoquer le concert de toutes les puissances, pour qu'aucun asyle sur la terre ne soit accordé à ces meurtriers des peuples & des rois, qui auront mérité d'être proscrits par le genre-humain.

FIN.

Case
Dung
cDC
137.08
.F73
v.3
no 10

THE NEWBERRY
LIBRARY